



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

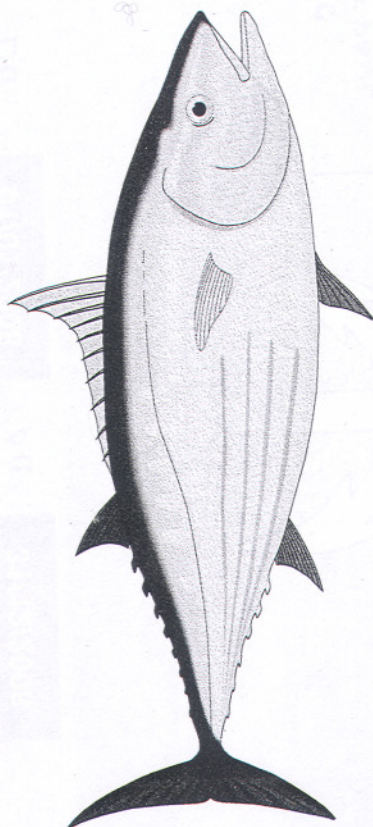
MINISTRE DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE

DIRECTION NATIONALE
DE LA PECHE MARITIME

LICENCE DE PÊCHE

Le Ministre de la Pêche
et de l'Aquaculture


DS 07/08

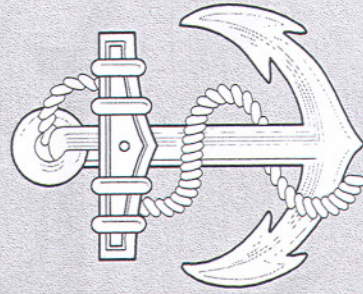


Via Harmattan

Numéro d'émission: **33**

**PERIODE DE VALIDITE
UNIQUE**

Du 01/01/2008 Au 31/12/2008



1	Nom du navire:	Via Harmattan	
2	Statut du Navire:	Navire U.E.	
3	Société:	SOCOPAO	
4	Responsabilité Morale:	Cie-Saupiquet,	
5	Nom du Capitaine:		
6	Port et Numéro Immatriculation:	cc622908	
7	Type de Navire:	Sennur	
8	Type de pêche:	Thonier Sennur	
9	Type de Conservation:	Congélation en saumure	
10	Indicatif d'Appel:	F H B I	
11	Fréquence d'Appel:	8259.3	
12	Longueur :	64,60	Largeur.: 12,80
13	Creux* / Tirant d'eau:	8.55*	
14	TJB:	1112,75	TJN: 890,74
15	Volume de la cale:	3148,05 m3	
16	Puissance du Moteur:	3000,0 CV	
17	Engin de Pêche:	Senne	
18	Maillage Autorisé:	mm	
19	Zone de Pêche :	Au delà de douze (12) milles et/ou au delà de l'isobathe d	
20	Captures Accessoires		

**F H B I
VIA HARMATTAN**

Marque à exhiber:

- * Le présent navire, autorisé à la pêche dans les eaux sous souveraineté de la Guinée au terme de la présente licence, est tenu d'embarquer un observateur
- * Le Capitaine du navire autorisé doit accorder à l'observateur l'accès aux équipements de communication de bord tous les jours et un traitement équivalent à ceux accordés aux officiers de bord
- * La validité de cette licence est subordonnée au respect des dispositions du code de la pêche maritime et de ses textes d'application ainsi qu'aux conditions de licences édictées dans le plan de pêche 2008
- * L'armateur et le Capitaine du Navire autorisé sont tenus de se conformer aux lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pêche et la navigation maritime, ainsi qu'aux dispositions du plan de pêche
- * La présente licence doit être rendue au CNSP, une fois arrivée à expiration